

British Columbia Telephone Company

Je félicite particulièrement le député de Matane (M. De Bané) de son tour de force, soit d'avoir fait adopter son amendement au bill S-11, alors qu'il n'y avait rien d'inscrit au *Feuilleton* à ce sujet. Je crois que cela est dû à la bonne volonté de la Chambre et à la participation de tous les députés. Je félicite le député et je souhaite, comme il l'a mentionné, que toutes les compagnies canadiennes, dans quelque province que ce soit, suivent la ligne de conduite de celles qui sont aujourd'hui devenues bilingues. J'espère que cela sera la preuve que toutes les compagnies de la Couronne, aussi bien que les compagnies privées, veulent aussi avoir une appellation bilingue afin que nous puissions les reconnaître. Quand il est question de ces compagnies, nous disons tout simplement: Voilà une compagnie canadienne. Je félicite donc tous les députés, et je souhaite encore une fois que plusieurs projets de loi soient présentés à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pour qu'ils soient acceptés plus rapidement.

● (1740)

[Traduction]

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Madame l'Orateur, j'en ai pour au plus deux minutes. Je voudrais commenter un peu les propos du député de Matane (M. De Bané) qui a longuement remercié la British Columbia Telephone Company pour avoir poussé la bienveillance jusqu'à permettre que sa raison sociale soit traduite dans la version française, dans le texte d'un amendement qui s'imposait. Cependant, pour se montrer juste, il aurait dû mentionner que les députés de mon parti qui viennent de la Colombie-Britannique assistaient tous à la séance du comité, et n'ont soulevé aucune objection.

Il arrive très souvent qu'à l'extérieur de la Chambre, nous tombons dans la politique et il devient alors facile de clamer que les Conservateurs n'appuient pas le bilinguisme. J'ai donc voulu m'assurer, madame l'Orateur, que mes remarques au sujet de notre parti étaient consignées au compte rendu car les députés de ma province ont bonne réputation à cet égard. Dans ma province, le bilinguisme nous coûte plus cher par habitant et j'ai également voulu m'assurer que ce fait était consigné.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: J'ai aussi voulu prouver que j'avais quel que chose à dire au sujet de la grosse méchante capitaliste qu'est la B.C. Telephone Company puisque mon collègue de la circonscription voisine de la mienne tenait à nous avertir que les gens n'endureront plus ce pillage. Je lui suggère de parler à notre premier ministre. Ce pourrait être le grand enjeu de la prochaine élection. Il verra jusqu'à quel point cette question est populaire dans ma province.

Les gens de ma province en ont assez des étatisations, ils sont partisans de la libre entreprise et ils veulent aussi voir adopter par la Chambre le bill que nous étudions. J'ai reçu quelques lettres qui me disaient que l'idée était bonne. J'aimerais que la prochaine élection dans ma province se passe sur la question de l'étatisation. Je doute que les gens de chez nous soient en faveur de l'étatisation. J'ai été l'un de ceux qui se sont plaints avec le plus de véhémence à ce sujet parce que je n'ai pu obtenir assez de lignes téléphoniques dans ma circonscription. Notre seul problème, c'est que notre province est celle où l'expansion est la plus rapide et que nous avons de la difficulté à obtenir les matériaux, les fournitures, et le reste, quand nous en avons besoin.

[M. Gauthier (Roberval).]

Une voix: A quelle compagnie la vôtre fait-elle concurrence?

M. Reynolds: Je me ferais un plaisir de les comparer à n'importe laquelle des compagnies de téléphone publiques du Canada, mais elles n'ont pas à faire concurrence à qui que ce soit. Les compagnies de téléphone des provinces n'ont pas besoin d'entrer en concurrence, mais il leur faut acheter du matériel ailleurs. Elles manquent de plastiques, de fils de caoutchouc et autres articles de même que des appareils de téléphone. La British Columbia Telephone Company n'y est pour rien, c'est tout simplement le résultat des pénuries mondiales. La Compagnie fait de l'excellent travail avec le matériel dont elle dispose et en adoptant le bill aujourd'hui, nous ferons en sorte qu'elle dispose d'un capital plus considérable ce qui sera tout à l'avantage des habitants de la Colombie-Britannique.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Reid: Madame le président, j'invoque le Règlement. A la suite de discussions par les voies habituelles, je pense que la Chambre est prête à aborder l'étape du rapport du bill C-214. Comme le rapport du bill n'a été fait qu'hier, le temps requis par le Règlement pour en aborder l'étude n'est pas entièrement écoulé, mais s'il y a assentiment unanime, nous aimerions procéder à l'examen de ce bill et peut-être même terminer l'étape du rapport et la troisième lecture aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PORTANT SUR LES MOTIFS INVOQUÉS DANS LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex, au nom de M. Lambert, Edmonton-Ouest) propose: Que le bill C-214, tendant à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, dont le comité permanent des privilèges et élections a fait rapport avec une proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. McKinley (au nom de M. Lambert, Edmonton-Ouest) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Madame l'Orateur, je suis heureux de proposer, au nom du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), la troisième lecture de ce bill. La proposition qu'il contient est raisonnable, c'est-à-dire que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales établies dans les provinces motivent leurs décisions relatives aux limites des circonscriptions et précisent comment elles y sont arrivées. Des députés, ainsi que bon nombre d'électeurs, de candidats et de conseils de comté et de canton se demandent parfois, j'en suis sûr, à l'occasion de redécoupages, comment les commissaires en sont arrivés aux décisions qu'ils ont prises. Le bill à l'étude stipule simplement que